

La Fondation de France, partenaire des associations de premiers et premières concerné-e-s

Acteur philanthropique majeur de notre pays, avec 974 fondations abritées, la Fondation de France s'implique dans de nombreux domaines d'intérêt général, dont les discriminations raciales. Sofia Laroussi, responsable grande cause droits humains et justice sociale, nous explique les tenants et aboutissants de cet engagement qui place les premiers et premières concerné-e-s au centre de toute action.

9 En 2025, le collectif d'actions « Droits et discriminations » a été mis en place au sein de la Fondation de France. Pouvez-vous nous en parler ?

La Fondation de France était engagée depuis plusieurs années sur les enjeux liés aux droits humains, notamment à l'international, et avait lancé dès 2022 des programmes consacrés à l'égalité de genre ainsi qu'à la lutte contre les discriminations raciales. Après une restructuration de ses missions, la Fondation de France a mis en place neuf collectifs d'actions, dont l'un consacré aux droits humains et aux discriminations. Ce collectif d'actions souhaite agir sur les mécanismes de discrimination et d'atteinte aux droits en s'organisant avec les personnes marginalisées et/ou discriminées, à partir de leurs savoirs et expériences. La lutte contre les discriminations raciales y est traitée en priorité, tout en s'inscrivant dans une approche transversale et intersectionnelle intégrant d'autres formes de discrimination, telles que celles liées à l'exil, à l'égalité de genre, aux communautés LGBTQIA+ ou au handicap. C'est parfois une gageure : nous faisons face à des inquiétudes et des peurs, car ces sujets ne font pas consensus. Nous avançons étape par étape, en réalisant un important travail de pédagogie en interne et en externe.

Au sein du collectif, nous interrogeons également nos propres pratiques afin de déconstruire les rapports de pouvoir entre la fondation et les associations, et ainsi promouvoir une philanthropie fondée sur la confiance.

9 Quels sont les objectifs de ce collectif d'actions ?

Le collectif a trois objectifs : renforcer, mettre en réseau et structurer les acteurs agissant pour la défense des droits humains et la lutte contre les discriminations ; favoriser le pouvoir d'agir, l'accès aux droits et le soin mutuel des personnes marginalisées et/ou discriminées ; et contribuer à changer les représentations en soutenant leurs récits. Nous avons instauré des principes

« boussoles » pour nous guider dans nos actions. Par exemple, un critère important est le soutien aux initiatives portées par les personnes premières concernées. Nous sommes donc vigilants à la composition du conseil d'administration et de l'équipe. Nous portons aussi une grande attention à l'approche intersectionnelle, c'est-à-dire au fait de penser la combinaison entre les multiples formes d'oppression et de discrimination. Le but est de sortir des soutiens uniquement populationnels, c'est-à-dire fléchés en direction d'un type de public (personnes exilées, racisées, en situation de handicap, femmes...). Autre principe : la prise en compte des territoires sous-financés, notamment les territoires dits d'outre-mer, les quartiers populaires et les milieux ruraux. Nous prenons particulièrement en compte les organisations et collectifs qui font face à des barrières systémiques dans l'obtention des financements.

9 Concrètement, comment le collectif d'actions est organisé ?

Nous nous appuyons sur un comité stratégique et des comités opérationnels composés d'experts et d'expertes qualifié-e-s émanant principalement du monde associatif, de la recherche et des fondations. Ces comités contribuent à la stratégie et sélectionnent des actions à financer issues d'appels à initiatives, de repérages directs par le collectif ou de recommandations par les organismes soutenus. Pour donner un ordre de grandeur, le budget du collectif d'actions était de 3,5 M€ en 2025, et plus d'une trentaine d'initiatives ont été soutenues. En 2026, il s'élève à 4,5 M€.

Nos perspectives aujourd'hui sont de renforcer nos soutiens dans les outre-mer et, plus globalement, de mobiliser d'autres fondations afin qu'elles rejoignent le collectif. En effet, lorsque la Fondation de France s'engage sur les enjeux de discriminations, notamment raciales, elle adresse un signal aux autres acteurs de la philanthropie, susceptible de susciter un effet d'entraînement. ●

Propos recueillis par Marjorie Fromentin